

Fédération Française d'Équitation



AGREMENT POUR LA FORMATION ANIMATEUR ASSISTANT D'EQUITATION

MESURES TRANSITOIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012

Les conditions d'attribution d'un agrément valable trois ans sont mentionnées dans le règlement du titre à finalité professionnelle d'Animateur Assistant d'Équitation disponible en ligne sur notre site internet.

Dominante Poney :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 engagements minimum (ou équivalents randonnées*)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

Dominante Cheval :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 engagements minimum (ou équivalents randonnées*)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

Dominante Équitation d'Extérieur :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 jours de randonnées minimum (ou équivalents engagements**)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

**Équivalents jours de randonnée :*

1 jour de randonnée est comptabilisé pour un équivalent engagement.

*** Équivalents engagement :*

1 engagement est comptabilisé pour un équivalent journée de randonnée.

Dossier d'agrément téléchargeable en ligne sur le site FFE, rubrique Formations Equestres / Qualifications Professionnelles.

Renseignements :

FFE Formation T 02 54 94 46 52 formation@ffe.com

FFE Qualité T 02 54 94 46 14 qualite@ffe.com